

DEMANDE DE DEVIS

DE FOURNITURES ET DE SERVICES COURANTS

Chapitre I IDENTIFIANTS

A – L’Etablissement Public Local d’Enseignement

Pouvoir adjudicateur : **LYCEE JULES SIEGFRIED**
12, rue d’Abbeville
75010 PARIS

Représenté par l’ordonnateur : Monsieur Joseph BOIX
Comptable assignataire des paiements : Agent Comptable du Lycée Jules Siegfried

B - Consultation

Objet de la consultation : Entretien des toitures : chéneaux, gouttières, descente d'eau pluviale et lignes de vie du Lycée Jules Siegfried, Paris 10ème.

Procédure de consultation : Demande de devis

Chapitre II REGLEMENT DE CONSULTATION

A. Date et heure limites de dépôt des offres :

Le 19 avril 2019 à 18 heures.

B. Modalités d’envoi

Par mail int.0750674a@ac-paris.fr

Via la plateforme de l’AJI

D. Critères de choix avec leur ordre de priorité

Pondération :

1. La qualité des services associés : 60 %
2. Le prix 40%

E. Coordonnées pour les demandes de renseignements :

Madame BARBIER Chloé, Gestionnaire du Lycée Jules Siegfried

Tél. : 01 45 26 67 38

Au niveau Technique et Caractéristiques:

Visite préalable des locaux à entretenir obligatoire avant la remise de l’offre.

Chapitre III DISPOSITIONS

Article 1 : Objet de la consultation

Le présent marché a pour objet :

Nettoyage et entretien des toitures : chéneaux, gouttières, descente d'eau pluviale et lignes de vie du Lycée Jules Siegfried, Paris 10ème

Article 2 : Durée du contrat

Le contrat est conclu pour un an du 1^{er} mai 2019 au 30 mars 2020. Renouvelable 3 fois par reconduction expresse.

Article 3 : Détail des prestations et des prix

Le prestataire effectuera **1 visite d'entretien annuelle entre le 15 novembre et le 15 décembre** après la tombée des feuilles pour l'ensemble des toitures du Lycée. **Il sera chiffrer en option 1 visite entre le 2 mai et le 30 mai** après de la tombée du pollens pour l'ensemble des toitures du Lycée.

L'entreprise procédera à :

- Le nettoyage des noues
- La vérification et le nettoyage des orifices des évacuations d'eaux pluviales, les chéneaux et coursives
- L'enlèvement et la descente au pied du bâtiment des mousses, herbes, végétations, menus détritiques et menus objets sur parties courantes et acrotères,
- Au chargement et à l'enlèvement de ceux-ci
- La pulvérisation de produits anti-mousses si nécessaire
- Le Curage des descente d'eau pluviale
- La vérification des points de fixation des lignes de vie et de la tension de ces lignes

Ne sont pas compris dans l'entretien :

- L'enlèvement des objets lourds ou encombrants
- Les réparations des revêtements d'étanchéité, de leurs accessoires ou des ouvrages émergents
- Tous travaux non compris au chapitre précédent.

A la suite de chaque visite, un rapport avec photos avant/après sera adressé à Monsieur le Proviseur du Lycée Jules Siegfried, précisant :

- La date d'intervention
- L'opportunité de réaliser certains travaux sortant du cadre du contrat d'entretien

Les entreprises devront joindre à leurs offres un devis détaillé et un bordereau de prix pour la pose et fourniture de pièces accessoires (par ex: crapaudine).

Article 5 : Pièces constitutives du marché

Le marché est constitué par les documents contractuels dont certain à la charge du prestataire ci-dessous énumérés par ordre décroissant d'importance :

- Le présent document signé
- Un devis détaillé et séparé de la visite d'entretien obligatoire ainsi que de la visite d'entretien optionnelle.
- attestation de visite
- bordereau détaillé pour la fourniture et pose de pièces accessoires

Article 7 : Garanties

sans objet

Article 8 : Avance forfaitaire

Aucune avance, paiement comptant au service fait

Article 9 : Prix et rythme des paiements

Les prix sont unitaires et sont fermes toutes taxes comprises avec un paiement comptant à la livraison par mandat administratif.

Article 10 : Mode de règlement

Le paiement sera effectué selon les règles de la Comptabilité Publique.

Les factures afférentes aux paiements partiels ou définitif seront établies en un original et 2 copies, portant outre les mentions légales, les indications suivantes :

- le nom et adresse de l'entreprise
- le numéro de son compte bancaire ou postal
- l'enuméro et la date du marché et de chaque avenant éventuellement.
- Les prestations réalisées
- La date d'établissement de la facture.
- La facture sera établie au nom du Lycée

Le délai de règlement sera de 30 jours à compter de la date de réception de la facture.

Article 11 : Pénalités de retard

Si le titulaire du marché prenait du retard dans l'exécution des prestations, une pénalité de retard serait appliquée à la facture correspondant à la phase incriminée selon la formule suivante :

$$P = V \times R \times 1/1000$$

dans laquelle P = pénalité de retard

V = valeur de la prestation correspondant au semestre concerné

R = nombre de jours de retard

Si le titulaire du marché s'avérait incapable de réaliser une prestation, après mise en demeure par fax ou email sans effet concret sous 24 heures, un concurrent choisi par le Lycée lui serait substitué et la différence de coût resterait à la charge du titulaire du marché.

Chapitre IV ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Je soussigné (NOM, prénom) :

agissant au nom et pour le compte de : (*intitulé complet et forme juridique de la société*)
.....

domicilié :

n° de téléphone :

E-mail :

ayant son siège social à :(adresse complète et n° de téléphone) :
.....
.....
.....

immatriculation à l'INSEE :

n° d'identité d'entreprise (SIREN 9 chiffres) :

code d'activité économique principale (APE) :

numéro d'inscription au registre du commerce :

Après avoir pris connaissance du présent document, **que je déclare accepter sans modifications ni réserves,**

1°) m'engage, conformément aux stipulations du présent document, à exécuter les prestations demandées, objet du marché, dans les conditions indiquées ci-dessus.

Prix :

Voir annexe financière

Mon offre m'engage pour la durée de la validité fixée à 30 jours.

2°) affirme sous peine de résiliation de plein droit du marché, ou de sa mise en régie, à mes torts exclusifs, ou aux torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens, que je ne tombe pas ou que ladite société ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 modifié de la loi n° 52-401 du 14 avril 1952.

3°) demande que l'administration règle les sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

Bénéficiaire :

Etablissement tenant le compte du bénéficiaire :

Code établissement :

Code guichet

Numéro du compte :

Clé R.I.B. :

JOINDRE UN RIB

A , le

Le candidat, NOM :

Signature

(précédée de la mention " Lu et approuvé ")

et **cachet de la société**

est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement

(voir annexe financière) :

à :

le :

le Pouvoir Adjudicateur,

Le Proviseur

Joseph BOIX

Notification du marché :

La notification transforme le projet de marché en marché et le candidat en titulaire. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, la date d'effet du marché est la date portée sur l'avis de réception postal.

Avertissement :

Le présent document a pour objet de servir de support unique pour la passation du marché dont l'objet est indiqué au Chapitre I.

Il contient à la fois :

- *les mentions qui relèvent du règlement de la consultation (Chapitre II)*
- *le Cahier des Clauses Particulières (Chapitre III)*
- *les mentions de l'Acte d'Engagement (Chapitres IV et V)*